COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège: Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 25/10/2022 Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID: 081-248100497-20221024-2022DEL48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

- Séance du 24 octobre 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Présents:

Date de convocation:

18 octobre 2022

Date d'affichage:

18 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice :

34

Délégués titulaires: Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., FARSSAC C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..

Délégués suppléants : -

Absents ayant donné pouvoir: Mme THOMAS G. (pouvoir à Mme LAVAL-BARBANCE G.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C. (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme FARSSAC C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.).

Absents: Mme CAMPAGNARO M.C., MM. MIOT B. et ALBAR E..

Secrétaire de séance : Mme GAUSSERAND Dominique.

<u>DEL 2022/48</u> : Signature d'une convention avec la CCMAV relative au Transport à la Demande des usagers de Trébas à destination d'Alban au titre de l'année 2020.

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- Initialement, la Commune de Trébas adhérait au Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Alban (SIEMA) qui assurait l'organisation et la gestion du Transport à la Demande (TAD) sur les communes d'Alban, Curvalle, Le Fraysse, Massals, Miolles, Paulinet, Saint-André (Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois) mais également de Trébas.
- Suite à la loi NOTRe, les syndicats qui avaient la compétence TAD ont été dissous et la compétence a été transférée aux Communautés de Communes.
- De ce fait, le SIEMA a été dissout et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV) a poursuivi la mission de ce syndicat sur la Commune de Trébas en 2020. Ainsi, les usagers domiciliés sur la Commune de Trébas ont pu utiliser le TAD de la CCMAV pour se rendre à Alban au cours de l'année 2020.
- Compte tenu du service rendu par la CCMAV en 2020, il y a lieu de signer la convention ci-annexée avec la CCMAV afin de lui verser notre participation financière qui s'élève à 923,89 €.

Suite à cet exposé, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance,

Dominique GAUSSERAND.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le MIMAGE 22....
et publication sur le site internet de la Communauté le la 25. Jac. 22...
Le Président.

ride man VA